

Stu'Dent Formation
12 avenue Frederic Estèbe
31200 Toulouse
SIRET: 847 594 694 00014
contact.studentformation@gmail.com
www.studentformation.fr

CONTRAT DE FO	RMATI	ON PROFESSIONNELLE
ENTRE LES SOUSSIGNES:  Stu'Dent Formation  12 avenue Frederic Estèbe, 31200 Toulouse  SIRET: 85106425300012  Déclaration d'activité enregistré sous le numéro  NDA 76310957031 auprès de la préfecture de la région Occitanie  ci- dessous organisme de Formation  EST CONCLU UN CONTRAT DE FORMATION PRO  CODE DU TRAVAIL ETABLI COMME SUIT:	Adres  SIREA  Ci-des	et prénom :
Article 1 - OBJET: En exécution du présent contrat, l'org de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée:  Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence 2- Mickael MICHELON  Article 2 - NATURE ET CARACTERISTIQUE DE L'ACTION D FORMATION:  Elle a pour objectifs de:  Prendre en charge des urgences vitales.  Prendre en charge des urgences potentielles.  Prendre en charge des urgences potentielles.  Programme  LES URGENCES VITALES  LES URGENCES POTENTIELLES  , une attestation de stage sera délivrée au stagiaire. Sa d fixée à: 1 journée. L'horaire est le suivant: 9 h - 13 h; 14 h.  Article 3 - NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES  NECESSAIRE  Afin de suivre au mieux l'action de formation mentionnée l'article 2 et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de po avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance su chirurgien-dentiste, assistant(e) dentaire.	niveau  E  urée est h – 18  à	Article 4 – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION L'action de formation aura lieu le 7 juin 2024 à Toulouse. Les diplômes, titres ou références de la personne chargée de la formation sont indiqués ci-dessous : Mickael MICHELON Article 5 – DELAI DE RETRACTATION A compter de son inscription le stagiaire a un délai de 3 semaines pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Article 6 – DISPOSITIONS FINANCIERES Le prix de l'action de formation est fixé à 390 € pour les dentistes et pour les assistantes. Article 7 – INTERRUPTION DU STAGE En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, l'organisme de formation proposera au stagiaire le report financier de son inscription à une formation ultérieure. En cas de refus du stagiaire, la participation à la formation sera considérée comme effective. La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations. Article 8 – LITIGE Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'Albi sera seul compétent pour régler le litige.
		Toulouse, le

Pour Stu'Dent Formation, Laurent ELBEZE, Président Pour le stagiaire